



DATE : 16 décembre 2015

**Séance du Conseil Général
sous la présidence de M. le Président
Fabrice Bersier**

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux majorité = 16 Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Fabrice Bersier.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 30 septembre 2015
3. Budgets 2016
 - 3.1. Budget d'investissement (*débat libre*)
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 3.1.1. Achat de pupitres et chaises pour l'équipement de 3 salles de classe
 - 3.1.2. Aménagement cuisine buvette du foot
 - 3.1.3. Achat d'un tracteur pour la voirie
 - 3.1.4. Aménagement des infrastructures de quartier
 - 3.2. Budget de fonctionnement (*débat libre*)
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
4. Présentation projet déchetterie
5. Présentation projet d'extension CO de la Broye
6. Informations communales
7. Divers.

M. le Président Fabrice Bersier salue les Conseillères et Conseillers généraux, Mme la Syndique et ses collègues du Conseil Communal, les membres du bureau du CG, la presse ainsi que le public.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Thierry Berger, Georges Berger, Guido Flammer.

DATE : 16 décembre 2015

Cette séance a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 49 du 4 décembre 2015, par affichage au pilier public communal.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT FABRICE BERSIER

M. le Président Fabrice Bersier relève que ce soir, la séance est orientée chiffres et projets. On pourrait traduire chiffres et projets par simplement l'avenir de notre commune avec un grand « A ». D'une part, nos chiffres confirment la bonne santé de la capacité financière de notre collectivité, d'autre part, les présentations de ce soir des futurs projets qui touchent de près et de très près notre commune nous démontrent les défis importants qui nous attendent. Il se réjouit des futures discussions et décisions auxquelles nous, autorités de Cugy, seront appelés à nous prononcer.

Pour terminer, il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

Concernant l'ordre du jour de ce soir, une modification est à relever : le point 3.1.4. aménagement des infrastructures de quartier est ajourné à une séance ultérieure. En effet, le plan de quartier n'étant pas déposé il n'y aura pas d'investissement prévu pour cette première étape. M. le Président Fabrice Bersier demande s'il y a d'autres remarques sur l'ordre du jour.

Etant donné qu'il y a eu une modification de l'ordre du jour, M. le Président Fabrice Bersier soumet cet ordre du jour modifié au vote.

Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité par le Conseil Général.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Fabrice Bersier demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. BUDGETS 2016

3.1. Budget d'investissements

M. le Président Fabrice Bersier précise que c'est un débat libre. Après chaque présentation des investissements par le responsable du dicastère, les rapporteurs des groupes pourront venir donner leur préavis et ensuite les questions seront ouvertes. Chaque investissement est voté séparément.

Afin d'être rationnel et efficace, il donne en premier lieu la parole au président de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard, pour le rapport de la commission financière sur les trois investissements présentés ce soir à votre décision.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière a examiné en détail le budget des investissements pour l'année 2016, qui se solde par un excédent de charges de Fr. 1'447'300.--.

DATE : 16 décembre 2015

Ce budget comporte des postes qui constituent des reports de crédits votés ces années précédentes et qui n'ont pas encore été réalisés, ainsi que quelques nouveaux postes dont :

Fr.	50'000.00	pour meubler le module scolaire (report depuis 2011)
Fr.	40'000.00	pour changer les pupitres et les chaises de 3 salles de classes : c'est un renouvellement du mobilier qui se fait petit à petit ; préavis favorable
Fr.	50'000.00	pour l'aménagement d'une nouvelle cuisine à la buvette du FC : en fonction des informations reçues, préavis favorable
Fr.	20'000.00	pour l'aménagement de l'accès aux bâtiments de la Vaudoise (report depuis 2011)
Fr.	20'000.00	pour le rétablissement de la route de la Léchère à Vesin (report de 2014)
Fr.	100'000.00	pour l'achat d'un nouveau tracteur pour la voirie : le tracteur actuel étant très défectueux et plus adapté aux travaux de nos employés communaux, un nouveau véhicule est indispensable ; préavis favorable
Fr.	47'300.00	pour les travaux de réhabilitation de la STEP (report de 2011)
Fr.	1'000'000.00	pour l'achat du terrain en zone d'intérêt général (voté en 2015) : pour l'achat de ce terrain, la CF rappelle qu'elle est favorable à son achat pour autant que l'Etat le mette en zone d'intérêt général. Aucune transaction ne doit avoir lieu avant d'avoir cette certitude.

La commission financière remercie le Conseil Communal pour les explications fournies et l'administration pour l'élaboration de ce document.

M. le Président Fabrice Bersier remercie la commission financière pour son rapport et on passe au point

3.1.1. Achat de pupitres et chaises pour l'équipement de 3 salles de classe

M. le Président Fabrice Bersier donne la parole à Mme Marielle Corboz, responsable du dicastère des écoles.

Mme Marielle Corboz nous informe que ce budget de Fr. 40'000.- est dévolu au renouvellement du mobilier scolaire de 3 classes, celles de 1-2HB à Cugy et 5-6H à Vesin. A noter qu'avec le changement de ce mobilier pour ces 3 classes, nous arriverons au terme de notre programme d'équipement et toutes nos classes se retrouveront avec du mobilier neuf.

La parole est donnée aux groupes.

M. Gilles Zwahlen constate un mobilier scolaire vieillissant commençant à se dégrader, l'investissement proposé aujourd'hui est une suite logique de l'investissement consenti en 2015 afin que nos élèves puissent bénéficier d'un mobilier correct. Par conséquent le groupe « Unité communale », à l'unanimité des personnes présentes, accepte le crédit de Fr. 40'000.- pour l'achat de pupitres et de chaises pour l'équipement de 3 salles de classe.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » est favorable à l'achat de ces pupitres et chaises afin d'assurer le confort de nos élèves. Elle demande à Mme la Conseillère d'être attentive à ce que le matériel usagé soit vendu ou donné à des associations.

Mme Corboz répond que le Conseil Communal est attentif à cela mais relève que ce mobilier date de plus de 30 ans et est très abîmé. En ce qui concerne le matériel de l'année passée, il a été mis à disposition de parents ou personnes qui souhaitaient en récupérer.

DATE : 16 décembre 2015

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » accepte le crédit de Fr. 40'000.- pour l'achat de pupitres et chaises pour l'équipement des 3 salles de classes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 40'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.1.2. Aménagement cuisine buvette du foot

M. le Président Fabrice Bersier donne la parole à M. Claude-Alain Mast, responsable du dicastère des bâtiments.

M. Claude-Alain Mast nous informe que suite à une effraction, le comptoir frigorifique de la buvette du foot a subi de nombreux dégâts. De plus vu l'âge avancé et le manque d'équipement de la cuisine de la buvette, il nous paraît évident que l'on doit investir dans cette infrastructure. Le Conseil Communal a décidé de remplacer le comptoir frigorifique mais aussi toute la cuisine. Nous allons l'équiper d'appareils de dernière génération à faible consommation d'énergie ce qui n'est pas le cas à ce jour. A savoir qu'il n'y a actuellement pas de four ni de lave-vaisselle dans cette cuisine. Nous allons également acheter du matériel de cuisine et de la vaisselle pour 50 personnes afin de répondre aux besoins des personnes désirant louer la buvette. Le montant de Fr. 50'000.- peut paraître élevé c'est pourquoi il nous donne certains détails sur les appareils et travaux qui composent ce budget. Il relève que ces chiffres sont provisoires et qu'ils devront être négociés afin que l'on puisse économiser pour cet investissement. Pour terminer il nous informe que cet investissement nous permettra de reconsidérer les prix des locations de la buvette.

La parole est donnée aux groupes.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le groupe « Unité communale », à l'unanimité des personnes présentes, accepte l'investissement de Fr. 50'000.- pour l'aménagement de la cuisine de la buvette du foot. Cet investissement proposé pour l'aménagement de cette buvette rendra, par son aspect fonctionnel et moderne, cette buvette plus attractive.

Mme Marie-Claude Borgognon nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » est favorable au crédit de Fr. 50'000.- pour l'aménagement de la cuisine de la buvette du foot.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti Socialiste » valide le montant de Fr. 50'000.- pour l'achat de la cuisine de la buvette du foot.

La parole est donnée à l'assemblée.

Mme Vanessa Currat relève que dans le message il est mentionné qu'il y a eu une effraction, est-ce que l'assurance est entrée en matière ?

M. Claude-Alain Mast répond que l'assurance a payé uniquement la vitre cassée. Par contre le mobilier étant trop vieux, il n'a plus de valeur.

M. Dominique Torche tient à préciser, en tant qu'assureur, que lorsqu'il y a effraction, l'assureur répare par une indemnité le mobilier usagé et si le montant de l'indemnité est tel

DATE : 16 décembre 2015

qu'il ne puisse pas être réparé, il est remboursé à la valeur à neuf sans amortissement puisqu'on est en assurance chose. Il va regarder la chose. Il soulève également que cette buvette est communale, principalement utilisée par le foot, mais communale et il a été parlé de revoir les locations. Il n'est pas certain que changer la menuiserie ou les appareils frigorifiques apporte une plus-value à la location de cette buvette et à ses utilisateurs.

M. Claude-Alain Mast répond qu'actuellement la buvette est louée Fr. 100.- sans appareils ménagers, une fois équipée la location sera revue. D'autre part une discussion a déjà eu lieu avec le FC et la location annuelle pour ce dernier va être rediscutée.

M. Thierry Berger demande s'il est prévu de mettre un système d'insonorisation afin d'atténuer le bruit lorsqu'il y a du monde ?

M. Mast répond que le budget de ce soir est uniquement pour la cuisine. Par contre s'il reste du crédit on pourra étudier la chose.

M. le Président remercie les intervenants et précise que nous allons voter une enveloppe de Fr. 50'000.- en laissant le Conseil Communal faire au mieux pour baisser ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 50'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.1.3. Achat d'un tracteur pour la voirie

M. le Président Fabrice Bersier donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère de la voirie.

M. Alain Bürgy nous informe que l'actuel tracteur Landini de la voirie arrive en fin de vie. Afin d'assurer les divers travaux liés à la voirie, tel que fauchage du gazon, déblaiement des trottoirs et tous autres travaux, le Conseil Communal a décidé de le remplacer. Il nous donne le descriptif du tracteur que nous avons actuellement à savoir :

Marque et type : Landini Mistral 50

Puissance : 50 cv

Année d'achat : 11.2006

Montant de l'investissement : 50'000.00

Heures de fonctionnement : 3'200 heures

Total des coûts des réparations entre 2009 et 2015 : Fr. 17'039.40

Valeur de reprise à ce jour environ Fr. 10'000.00

Ce qui a été le moteur déclencheur pour proposer le remplacement de cet outil de travail, c'est le total des coûts payés à ce jour et sa valeur de reprise. Nous avons également des problèmes avec l'embrayage et la prise de force ; un devis estimatif a été fait et s'élève à Fr. 6'000.00. Il est bon de rappeler que lors de l'achat du véhicule actuel, ce dernier a été utilisé pour le fauchage du terrain de foot ainsi que le déneigement des trottoirs. Il était à l'époque conçu pour ces activités.

DATE : 16 décembre 2015

Il nous présente le véhicule proposé ; à préciser que c'est une proposition et que le crédit voté permet d'avoir une enveloppe budgétaire. Cela ne veut pas dire que l'on va acheter l'engin proposé car des devis vont encore être demandés auprès de différents fournisseurs.

Marque et type : Fendt 209V Vario 4 RM

Puissance : 90 cv

Montant de l'investissement : 100'000.00 (la reprise de l'ancien engin est déduite de ce montant)

Ce nouvel engin sera utilisé pour les mêmes activités et travaux que l'engin actuel.

En ce qui concerne nos besoins actuels et dans le futur, nous avons constaté qu'en l'espace de 10 ans les choses changent et évoluent constamment et nous en avons tenu compte. Le personnel de voirie qui est passé de 0.5 à 2 EPT fait aussi que le nombre de travaux a également augmenté. Les travaux qui étaient avant réalisés par des tiers le sont maintenant en interne. De plus lors du chiffrage pour l'achat dévolu à ce véhicule nous ne voulions pas répéter la même démarche qu'à l'époque, c'est-à-dire tirer au mince. C'est une des raisons que la somme investie pour l'achat de ce tracteur est notablement plus élevée que le montant investi à l'époque.

Pour terminer il précise que nous avons deux véhicules bien différents, le nouvel engin sera plus puissant, sera équipé notamment d'une cabine et divers équipements techniques propres à son utilisation.

La parole est donnée aux groupes.

M. Gilles Zwahlen nous fait part que la diversification et le nombre d'heures d'utilisation du tracteur ces dernières années ont augmenté ainsi que les frais d'entretien de celui-ci. De nombreux frais sont à prévoir dans un proche avenir. Par conséquent le groupe « Unité communale », à l'unanimité des personnes présentes, accepte l'investissement de Fr. 100'000.- pour l'achat d'un nouveau tracteur pour la voirie.

M. Guido Flammer nous informe que cette demande d'achat de tracteur a surpris tout le groupe « Unis pour Cugy ». N'ayant pas reçu d'explications dans les documents, il s'est renseigné auprès de l'administration et de M. Bürgy au sujet des devis reçus et des problèmes du tracteur actuel.

M. Bürgy l'a informé que le tracteur est de 2006, a une puissance de 50 CV et a 3'200 heures avec les pneus et l'embrayage à changer.

Il a, avec son tracteur de 105 CV, des problèmes similaires (plus de marche arrière, réparation pour env. Fr. 15'000.-) pour un tracteur de 25 ans.

Le tracteur de la commune n'a pas de cabine ce qui est un avantage car démonter et remonter une cabine demande au moins un jour et demi de travail, donc environ Fr. 1'500.-.

Il relève que la commune a du personnel qualifié, Martial étant mécano sur machines agricoles. Changer un embrayage n'est pas si compliqué sans cabine. Lui-même, après des mois de réflexions et des essais de différents tracteurs, a décidé d'acheter un tracteur de 120 CV très bien équipé pour Fr. 67'000.- et il aurait même pu l'acheter au village à ce prix si le garage Marchon n'aurait pas arrêté la représentation des tracteurs.

M. Bürgy lui a expliqué que nous sommes arrivés là parce que le Conseil Général a accepté la proposition du Conseil Communal que la commune prenne à sa charge des travaux de voirie afin d'occuper les employés communaux et ceci trois ans après l'achat du tracteur, qui était prévu principalement pour faucher le terrain de sport. En consultant les procès-verbaux, on peut constater que le groupe « Unis pour Cugy » s'était opposé à la proposition du Conseil Communal de prendre ces travaux à charge de la commune plutôt que de continuer à laisser faire certains travaux par des agriculteurs volontaires (sans rémunération) et de confier d'autres travaux à des tiers.

DATE : 16 décembre 2015

De plus, M. Bürgy lui a dit qu'il ne connaissait pas les tracteurs. Il trouve dommage de ne pas avoir utilisé la possibilité qu'offre le Conseil Général de créer une petite commission qui aurait pu analyser les besoins, demander des offres et faire des propositions. En agriculture il y a des communautés de machines et des agriculteurs qui font des travaux pour d'autres agriculteurs car l'achat de machines spécifiques ne vaut pas toujours la peine. Les frais supplémentaires sur le tracteur durant ces dernières années sont dus à l'utilisation de l'épaveuse. L'achat, l'entretien, les réparations du tracteur sont à additionner au compte du fauchage par l'épaveuse. On doit alors se poser la question suivante : est-ce que c'est rentable que la commune fasse ces travaux elle-même ? Etant conscients que nous devons faire ou changer quelque chose, mais quelles sont les différentes options ? Il manque un cahier des charges ainsi qu'un tableau comparatif chiffré des différentes options afin d'avoir des éléments clairs et concrets permettant de prendre une décision.

En seulement quelques minutes de recherche, il a trouvé 4 pneus pour environ Fr. 1'000.- à Fr. 1'200.- et l'embrayage ne devrait pas coûter plus cher. Reste à ajouter les frais du travail. La réparation du tracteur pourrait être une solution de secours et l'investissement n'est pas perdu car le tracteur aurait une plus-value au moment de la vente.

En reprenant les commentaires de Mme la Syndique lors du dernier CG : « Concernant la planification financière de fonctionnement, l'évolution reste positive pour les quatre prochaines années mais qui est toutefois plus pessimiste que les dernières. Cela veut dire que nous devons rester vigilants dans les budgets même si nous sommes encore loin de la cote d'alerte de l'augmentation d'impôt que nous ne désirons absolument pas ni à court terme, ni à moyen terme ».

Dans ce sens et pour toutes ces raisons, le groupe « Unis pour Cugy » propose de refuser cet investissement aujourd'hui et de mettre rapidement en place une commission pour analyser les besoins réels de la commune et permettre de prendre une décision lors du prochain Conseil Général.

M. Jean-Pierre Grandgirard relève qu'effectivement Fr. 100'000.- ce n'est pas rien et il abonde un petit peu dans le sens des propos de M. Flammer concernant les informations reçues avant la séance de ce soir. Les informations on les a maintenant et nous devons prendre une décision tout de suite. Il pense, qu'au vu du montant, si on veut que le CG avalise cette dépense il faudrait au moins arriver avec deux projets avec les avantages et les désavantages de chaque projet. A son avis, le Conseil Général doit disposer de plus d'éléments pour prendre une décision. Il est tout à fait prêt à faire confiance au Conseil Communal mais on demande un crédit de Fr. 100'000.- en disant que ce n'est pas sûr qu'on achète un tracteur de cette marque. Il faut être un peu plus précis dans ce que l'on présente au CG afin qu'il puisse prendre une décision en connaissance de cause.

M. Alain Bürgy tient à préciser que selon la titlature, c'est un budget d'investissement. Nous ne sommes pas là pour discuter de la couleur du véhicule ou autre. La commune demande un investissement et dès qu'elle aura l'aval du CG, elle se chargera, comme elle l'a fait pour l'achat de la saleuse, de demander des devis pour des véhicules et d'analyser les coûts en prenant le meilleur marché avec les mêmes performances. On a vu, par le passé, avec le tracteur Landini, on a voulu faire à la raclette et nous avons eu un véhicule à la raclette. Il faut également noter que nous avons un village qui atteint bientôt les 1700 habitants et on ne peut plus réfléchir comme quand on était 800 habitants. Nous avons aussi des employés et ils ont besoin d'outils fonctionnels et qui soient conformes au niveau sécurité.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Georges Berger demande si les machines qui correspondent à l'ancien tracteur sont adaptées à ce nouveau tracteur ?

DATE : 16 décembre 2015

M. Alain Bürgy répond qu'il est clair que ces machines iront avec le nouveau véhicule.

M. Laurent Overney revient sur les propos de M. J.-Pierre Grandgirard et abonde dans le sens de son discours sur le manque d'information dont le CG a disposé pour cet objet. Il a eu l'impression d'être mis devant le fait accompli comme il en a été pour la saleuse. Les informations sont limitées pour prendre une décision et si on ne va pas les chercher soi-même on n'a pas les informations nécessaires. Il a également appris qu'il y a d'autres devis pour des véhicules de même puissance, venant d'autres marques mais tout à fait conventionnels et efficaces, des devis qui vont chercher autour des Fr. 68'000.- mais on n'en parle pas. Il trouve que ce n'est pas tout à fait correct. Concernant la boîte spéciale qui équipe ce tracteur, il faut prendre en compte les frais de maintenance qui s'élèvent à Fr. 5'000.- et Fr. 6'000.- uniquement pour les services. Il demande à la commune de bien se renseigner à ce sujet.

M. Vincent Grandgirard pense que lorsqu'un budget est important, comme c'est le cas pour ce véhicule, il se doit d'être accompagné d'un descriptif afin de nous permettre de nous faire une idée très claire. Idéalement il faudrait proposer plusieurs offres et variantes et il pense que c'est avec cette condition que le Conseil Communal gagnera la confiance du Conseil Général pour qu'il valide ces investissements sans qu'il y ait à chaque fois des débats.

M. Pierre-André Grandgirard constate que c'est toujours un débat sensible le renouvellement des machines et outils pour les employés communaux. A son avis, la couleur du véhicule ou sa marque n'a pas d'importance ; c'est un véhicule qui devra faire environ 360 h. par année, c'est ce que fait un véhicule agricole sur une exploitation moyenne. On vote ce soir une enveloppe de Fr. 100'000.- et il soutient le fait que l'on vote une enveloppe car, à son avis, il est difficile d'arriver avec un projet complètement ficelé pour un tel emprunt et il fait confiance au Conseil Communal pour qu'il négocie au mieux cet achat et s'il y a possibilité d'économiser, personne ne s'en plaindra. Il pense qu'on ne peut plus comparer la Landini actuel avec ce futur tracteur, les technologies ayant bien évoluées. Concernant la maintenance de ces véhicules, il est clair que c'est un coût mais avec les véhicules modernes nous avons de moins en moins de mauvaises surprises. Il soutient donc cette enveloppe de Fr. 100'000.- et il encourage le Conseil Général à accepter cet investissement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 100'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « routes communales et génie civil » se montera à Fr. 17'000.- décomposé par l'amortissement obligatoire de 15% l'an (Fr. 15'000.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2% l'an (Fr. 2'000.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 18 Avis contraire : 10 Abstention : 2

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.2. Budget de fonctionnement

M. le Président Fabrice Bersier rappelle à l'assemblée que c'est un débat libre. Il donne la parole à Mme la Syndique Nadia Savary, responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ce budget de fonctionnement.

Mme Nadia Savary salue les personnes présentes. Elle nous informe que pour l'année 2016, le Conseil Communal présente un budget qui se solde par un léger bénéfice pour le

DATE : 16 décembre 2015

ménage communal de Fr. 109'361.95. Elle se permet de ne pas passer de manière détaillée ce budget mais elle fait part d'explications et de constats.

En premier lieu elle tient à remercier Mme Sylvia Bersier pour son travail dans l'élaboration du budget et la commission financière pour son travail et ses rapports précis et fouillés.

Le budget de fonctionnement 2016 tient compte de l'augmentation de la population, qui cette année est de plus de 130 habitants.

Malgré cette augmentation, nous vous présentons un budget équilibré avec très peu d'augmentation de charges, et toujours des charges d'un montant inférieur à 2013 et 2014.

Nous avons pu encore une fois diminuer le poste des charges d'amortissements et pu augmenter notre capacité d'investissement qui est aujourd'hui de Fr. 6'691'394.-. Elle rappelle qu'il y a 3 ans nous étions encore à environ Fr. 800'000.-.

Une des hausses les plus importantes est la proposition du Conseil Communal d'adapter les traitements et les jetons de présence des membres du Conseil Communal et du Conseil Général comme présenté lors de la séance du Conseil Général du mois de septembre. Même si cette adaptation représente une augmentation d'un peu plus de 40% elle reste encore inférieure à la moyenne cantonale de toutes les communes.

Les collaboratrices et collaborateurs communaux qui n'ont bénéficié que d'un demi palier ces dernières années verront une augmentation en 2016 d'un palier sur l'échelle salariale mais ceci sans indexation. Une adaptation des indemnités à la hausse est aussi prévue pour les bibliothécaires qui ont le même salaire, si on peut parler de salaire car c'est du bénévolat, ceci depuis 2001.

Le chapitre « école » a subi beaucoup de variation : ceci est dû à la nouvelle répartition financière dans le cadre de la nouvelle loi scolaire entrée en vigueur cet été. Dans sa globalité, les communes ont une petite embellie dans ce domaine mais en 2018 elles devront reprendre le coût des transports à 100%.

Grâce au passage au LED de l'éclairage public, nous pouvons espérer une économie d'au moins 50% dans les charges de fonctionnement de ce poste.

Un nouveau montant de Fr. 15'000.- a été budgétisé pour un mandat externe. En effet les contrôles des permis de construire deviennent de plus en plus complexes et demandent surtout beaucoup plus de temps. Engager un responsable technique est beaucoup trop onéreux. Il s'agit donc de faire appel à un architecte qui serait mandaté pour effectuer ce travail. La charge financière serait payée par le requérant. C'est pourquoi on retrouve dans les produits un montant de Fr. 13'000.-. La différence de Fr. 2'000.- étant pour des dossiers propres à la commune.

Mme Savary reste à disposition pour répondre aux remarques ou questions. Par contre, suite à l'ajournement du point 3.1.4., l'investissement de Fr. 120'000.- pour les frais d'aménagement de quartiers, elle prie le président du Conseil Général de faire adopter le budget 2016 sans les imputations internes liées à cet objet pour un montant de Fr. 7'200.-. Par conséquent si le Conseil Général accepte le budget 2016 tel que présenté, il se soldera par un excédent de produits de Fr. 116'561.95 pour un montant de charges de Fr. 5'225'260.95.

M. le Président Fabrice Bersier remercie Mme la Syndique pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Conformément au mandat que le Conseil Général de la commune de Cugy leur a donné, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2016 en date

DATE : 16 décembre 2015

des 16 et 23 novembre dernier. Celui-ci présente un résultat équilibré puisqu'il se solde par un excédent de revenu de Fr. 109'361.95.

Assemblée communale, conseil, commissions, administration

Comme annoncé lors du dernier Conseil Général, le Conseil Communal propose d'adapter les traitements et jetons de présence des autorités exécutives et législatives, ainsi que les commissions permanentes de la commune. Cela représente une augmentation d'environ 40 à 50% pour un montant total de Fr. 25'000.-. La commission financière ne s'oppose pas à cette adaptation, car elle espère que cette décision favorisera des vocations auprès des citoyens de notre commune pour compléter les listes, lors des prochaines élections du mois de février.

Police du feu

La commission financière remarque avec plaisir que le CSPI Les Verdières est maintenant bien en place. Elle a constaté récemment qu'il est parfaitement équipé avec ses nouveaux véhicules, et que les coûts de fonctionnement semblent sous contrôle.

Enseignement et formation

Selon la nouvelle loi scolaire, nous sommes légèrement gagnants par rapport aux années précédentes. Jusqu'en 2018, nous bénéficions d'une répartition pour les frais de transports. Dès 2018, ces frais seront entièrement à notre charge et devraient générer une augmentation du poste.

Administration scolaire – frais de location salles de gym. et classe

L'implantation d'un nouveau module pour une nouvelle classe est à nouveau prévue au budget pour un montant de Fr. 25'000.-. Nous attendons de connaître l'effectif des élèves en juin prochain pour savoir si ce module sera installé.

Sport, piscine, centre sportif – entretien et rénovation des bâtiments

Un montant de Fr. 9'000.- est prévu pour une recherche de fuite sur le toit de la salle de sport et Fr. 11'000.- pour l'achat d'une auto laveuse pour les deux salles, en remplacement de la machine actuelle qui est défectueuse.

Salle polyvalente – électricité, chauffage

La salle polyvalente consomme en effet beaucoup d'énergie. La chaudière, d'un autre âge, est difficile à régler et les installations sont vieillissantes. Il faudrait envisager un renouvellement de cette installation.

Routes communales, génie civil

Les frais d'éclairage public vont semble-t-il diminuer de 50% l'année prochaine de Fr. 23'000.- à Fr. 11'000.- suite à l'installation des lampes LED. Il s'agit là d'une très bonne contribution à la protection de l'environnement.

Approvisionnement en eau – protection des eaux

Depuis quelques années ces deux comptes sont équilibrés grâce aux taxes qui ont été augmentées massivement en 2012. Nous rappelons que ces taxes ne doivent servir qu'à couvrir ces postes et qu'elles doivent être revues à la baisse si la situation reste favorable.

Honoraires des urbanistes / notaires

La commission financière se pose la question de la nécessité de mandater un architecte pour contrôler les dossiers de construction, bien que ces frais soient refacturés au demandeur du permis de construire.

Impôts – impôt sur le revenu, personnes physiques

DATE : 16 décembre 2015

La commission financière prend note que le Conseil Communal et notre comptable jouent la prudence dans la fixation des rentrées d'impôts pour 2016. Nous préférons ce mode de faire et espérons avoir ainsi de bonnes surprises dans les comptes.

En conclusion, le budget de fonctionnement paraît tout à fait correct. La commission financière remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration et sa grande rigueur budgétaire tout au long de l'année. Elle donne un préavis favorable et propose au Conseil Général de l'approuver sans restriction.

M. le Président Fabrice Bersier remercie le président et souligne l'excellent travail effectué par la commission financière dans son analyse chiffrée.

La parole est donnée aux groupes.

M. Pierre-André Grandgirard souhaite, en préambule, remercier, au nom du groupe « Unité communale », l'ensemble du Conseil Communal et le personnel administratif, pour l'établissement du budget de fonctionnement 2016 ainsi que pour les informations détaillées données dans le message et lors de la séance de groupe. Avec un roulement de presque Fr. 6'000'000.- et un excédent de revenus de Fr. 109'000.- le budget de fonctionnement est stable par rapport aux exercices précédents. Les charges totales budgétisées en légère diminution devront faire l'objet d'une bonne maîtrise de la part des responsables de chaque dicastère. Plusieurs éléments du budget ont retenu l'attention de leur groupe : l'augmentation des vacations du CC, du CG et des commissions provoque une augmentation des charges à hauteur de Fr. 25'000.-. Cette adaptation leur paraît justifiée et rémunère de façon motivante toutes les personnes qui s'engagent inconditionnellement pour le bien de notre commune. Au chapitre enseignement et formation, l'introduction de la nouvelle loi scolaire provoque une nouvelle répartition financière Etat/Communes qui cependant maintient une bonne stabilité des coûts pour notre commune. La fragilité de certaines croix de notre commune a donné un débat sur leur appartenance ; commune ou paroisse ? Cependant leur utilité et leur symbolisme n'a aucunement été remis en question. Au chapitre déchets, l'augmentation de Fr. 20'000.- provoqué essentiellement par les transports routiers des déchets verts et du bois est frustrant car le niveau écologique de cette démarche semble nul. La traditionnelle prudence du Conseil Communal dans l'évaluation des rentrées fiscales est appréciée et peut réserver de bonnes surprises lors de l'établissement des comptes. Au terme d'une étude attentive, le groupe « Unité communale » accepte le budget de fonctionnement 2016 à l'unanimité des personnes présentes et recommande d'en faire de même.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a examiné très attentivement le budget de fonctionnement et partage un certains nombres de points relevés par la commission financière et le groupe « Unité communale » et transmet également ses remerciements quant à la tenue du budget et des comptes. Cependant, à l'inverse des autres groupes, ils auraient souhaité que les vacations du Conseil Général ne fassent pas l'objet d'une augmentation. En considérant que c'est tout à fait justifié pour le Conseil Communal qui effectue un travail important, il considère que pour les 30 conseillers généraux cela a un impact très important sur les comptes et que cela ne va pas forcément susciter un intérêt pour les prochaines élections communales.

Elle revient sur la salle de sport et le montant prévu de Fr. 9'000.- pour le toit de la salle de sport et demande s'il ne pourrait pas y avoir une assurance qui pourrait prendre en charge ces frais. Elle revient également sur la croix, est-ce que l'assurance responsabilité civile ne peut pas prendre en charge le remplacement de cette croix ?

Mme Nadia Savary répond aux différentes questions :

DATE : 16 décembre 2015

En ce qui concerne la question de ne pas augmenter les vacations du Conseil Général, le Conseil Communal a fait une proposition mais la décision appartient au Conseil Général. Concernant le toit de la salle de sport, nous sommes hors délais pour annoncer ce cas à l'assurance et il s'agit uniquement d'enlever la toiture pour voir s'il y a un défaut. A ce stade nous ne savons pas encore s'il y a un défaut caché ou pas.

Pour ce qui est de la croix, nous avons soumis le cas à l'assurance et il faut savoir que c'est un véhicule de la commune qui a touché un bien communal, dès lors l'assurance n'entre pas en ligne de compte. A préciser que la croix est semble-t-il communale et non paroissiale.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » approuve le budget de fonctionnement 2016 et félicite le Conseil Communal pour le travail accompli durant cette année.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Dominique Torche nous informe, par expérience cette année, que plusieurs croix ont été endommagées dans la Broye par des véhicules et dans plusieurs cas traités, ces croix, dans les communes, étaient des croix paroissiales. Il n'y a aucun registre dans le canton qui détermine si une croix est communale ou paroissiale. Ils ont donc recherché dans leurs dossiers plusieurs éléments pour trouver un lien fondé sur l'appartenance de ces croix et apparemment, selon les autorités cantonales ou religieuses, plutôt religieuses, il apparaît qu'il appartient aux autorités religieuses de conserver ces croix dans leur état. Il n'a pas de document pouvant attester la propriété de ces croix.

Par rapport au véhicule, si la croix est estimée être communale, et que c'est un véhicule de la commune qui cause un dommage à un bien communal, c'est considéré comme un propre dommage et ce dernier n'est pas indemnisé.

Concernant la fuite d'eau, l'assureur ne prend pas en charge les recherches de fuite et s'il n'y a pas de dommage au bâtiment, il n'y a pas de prise en charge.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet le budget de fonctionnement 2016 présentant un excédent de produits de Fr. 116'561.95, sans les imputations internes liées au report de l'investissement de Fr. 120'000.- pour l'aménagement de quartier Bochat-dessus, au vote.

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 5

Le budget de fonctionnement 2016 est accepté à la majorité.

4. PRESENTATION PROJET DECHETTERIE

M. le Président Fabrice Bersier rappelle que c'est une information et il donnera la parole pour d'éventuelles questions après la présentation. Il n'y aura cependant pas de débat. Il donne la parole à M. Marc Fontaine, conseiller communal responsable du dicastère des déchets.

M. Marc Fontaine nous rappelle qu'en début de législature, nous avons parlé d'un concept déchetterie afin de rationaliser au maximum et le plus écologiquement possible l'élimination de nos déchets. Il était également prévu, par des mesures adaptées, de disposer d'une déchetterie aux normes en vigueur. Un troisième point a également été relevé à savoir que l'étude portera sur un projet communal global ou intercommunal.

Si les deux premiers points sont parfaitement adaptés aujourd'hui et encore en vigueur, le troisième point n'est plus possible.

DATE : 16 décembre 2015

Il faut savoir qu'une déchetterie communale coûte entre Fr. 700'000.- et Fr. 750'000.- et que nous ne disposons pas du terrain pour un tel projet. Il relève que lors du projet de fusion, nous avons approché les autres communes afin d'étudier pour faire une déchetterie pour les 5 villages et nous avons reçu une réponse pas forcément favorable pour ce projet.

Dès lors, il y a quelques mois, la commune a été contactée par l'entreprise Goutte récupération à Sévaz qui a un projet pour une déchetterie régionale.

M. Fontaine nous présente en quelques mots, cette société ainsi que des plans de cette déchetterie. Il nous présente ci-après le concept de cette variante :

- * Accueil et conseils par des professionnels
- * Accès contrôlé, en véhicule jusqu'à l'intérieur de la déchetterie
- * Vastes possibilités de tri des déchets et matières recyclables
- * Pesage des matières payantes
- * Paiement simplifié par carte à prépaiement
- * Filières d'élimination et de valorisation agréées et de proximité
- * Recyclage et protection de l'environnement

Un tableau des matières acceptées gratuitement ainsi qu'un tableau des matières acceptées mais payantes nous est présenté. Ci-après les avantages et inconvénients de ce projet :

AVANTAGES CITOYENS :

- * Horaires d'ouvertures élargis (env. 50 heures / sem.)
- * Possibilités accrues de tri
- * Installations modernes à l'abri des intempéries
- * Gestion et conseils professionnels
- * Economie sur l'ensemble des déchets

AVANTAGES COMMUNES

- * Pas d'investissement pour une déchetterie
- * Pas de terrain affecté à cet effet
- * Pas de frais de personnel
- * Pas d'entretien des infrastructures
- * Pas de frais de transport
- * Pas de frais d'élimination
- * Pas de soucis de normes, mise en conformité
- * Diminution des nuisances
- * Economie sur le global de la gestion des déchets

INCONVÉNIENTS

- * Déplacements des citoyens
- * « Perte » d'un lieu de vie
- * Diminution de l'autonomie communale

Le rôle de l'entreprise RG Récupération est d'assurer à long terme la récupération et le traitement des déchets et matières recyclables et d'en favoriser son taux. Elle applique les normes standards du recyclage et offre une solution globale et performante pour la gestion des déchets dans notre région.

Pour ce qui est du financement, les investissements sont réalisés par RG Récupération ainsi que la prise en charge des frais d'exploitation.

Une convention est passée entre la Commune et RG Récupération et la commune paie une taxe annuelle fixe correspondant à une taxe de base.

DATE : 16 décembre 2015

M. Fontaine nous communique la liste des communes qui ont été approchées par l'entreprise RG Récupération. Il nous donne également le calendrier des procédures en cours et entreprises par la société RG Récupération. L'accord ou convention avec les communes pourrait avoir lieu début 2016 ; la mise à l'enquête publique est prévue également début 2016 et l'infrastructure sera mise en service début 2017.

La discussion est ouverte :

M. Jean-Gabriel Meylan relève que le Conseil Général a nommé une commission en rapport avec cette problématique, commission qui n'a pas fonctionné depuis plusieurs années, il demande si cette dernière a été intégrée dans cette analyse ainsi que dans l'analyse de détail ? D'autre part, est-ce que le problème des personnes à mobilité réduite, personnes âgées, trouvera une solution sur ce nouveau site ? Pour ce qui est de l'économie des coûts de transports, selon lui c'est un report de ces coûts actuellement supportés par la commune, sur le citoyen.

M. Marc Fontaine répond qu'en ce qui concerne la commission déchetterie, à ce stade, elle n'a pas encore été consultée. Elle va être remise en route tout prochainement pour la suite de l'analyse. Concernant les personnes à mobilité réduite ou âgées, la situation existe à l'heure actuelle pour se rendre dans les déchetteries. La commune essaie de les aider sur certains points. Pour ce qui est des transports, déplacements, que ce soit à Cugy, Vesin ou à Sévaz, nous devons de toute façon prendre la voiture.

M. Jean-Gabriel Meylan demande que la commission déchetterie soit associée à l'analyse de ce projet.

M. Olivier Vonlanthen relève que dans la présentation on parle de 50 h. d'ouverture, aujourd'hui c'est une entreprise qui travaille avec des heures de bureau, actuellement nos déchetteries sont ouvertes le soir et le samedi, est-ce que dans ce projet il est prévu un horaire étendu comme maintenant ?

D'autre part, on sait que l'on devra fermer la déchetterie de Cugy et celle de Vesin, est-ce que la déchetterie située à l'ancien abattoir va être maintenue ou est-ce que tous les sites vont être fermés ? Un dernier point, est-ce que les compacteurs vont rester et si oui est-ce que les deux vont rester ou pas ?

M. le Président rappelle à l'assemblée que les questions de détail ne pourront pas être réglées ce soir, c'est uniquement un projet qui doit encore être affiné et discuté.

M. Marc Fontaine répond qu'en ce qui concerne les horaires d'ouverture, la déchetterie de Sévaz sera de toute façon ouverte le samedi matin. Pour ce qui est des compacteurs, ils resteront mais les citoyens auront également la possibilité de déposer leurs sacs à Sévaz. Par contre en ce qui concerne la déchetterie à l'ancien abattoir, elle sera probablement fermée mais il ne peut pas encore se déterminer maintenant.

M. Jean-Denis Borgognon demande ce qu'il adviendra du personnel ?

M. Marc Fontaine répond qu'il ne peut pas donner de réponse aujourd'hui.

M. Dominique Torche relève que nous avons deux présentations ce soir, une pour la déchetterie et une pour le projet du CO. Dans le message nous avons 5 pages sur le projet du CO alors que nous n'avons rien sur le projet de déchetterie. Pourquoi cette différence de communication ?

DATE : 16 décembre 2015

M. Marc Fontaine répond qu'il y a une chose qu'il faut savoir c'est qu'en ce qui concerne le projet du CO il y a des chiffres qui sont mentionnés et des éléments concrets et précis, ce qui n'est pas encore le cas au stade du projet de la déchetterie régionale.

M. Dominique Torche demande quelle est la suite pour la commune ?

M. Marc Fontaine répond que nous allons recevoir une proposition de l'entreprise RG Récupération SA avec des chiffres. Cette proposition devra être votée par le Conseil Général.

Mme Nadia Savary précise que dès que nous aurons des chiffres, la commission sera remise en route et devra analyser les chiffres et les différentes variantes. Cependant les chiffres ne seront pas votés tels quels par le Conseil Général mais c'est le règlement qui devra être adapté et qui devra être accepté par le Conseil Général.

M. Guido Flammer trouve que ce projet est intéressant. Il demande toutefois pourquoi il y a des taxes pour la commune ? Il relève qu'il faudra faire attention, lorsqu'il n'y aura plus de déchetterie au village, aux dépôts sauvages aux abords des chemins et dans la forêt. Comment la commune va-t-elle régler ce problème ?

M. Marc Fontaine répond qu'en ce qui concerne les dépôts sauvages, malheureusement nous sommes de plus en plus confrontés à ce problème. Pour ce qui est des taxes, il ne s'avance pas car c'est un point qui doit encore être discuté.

M. le Président Fabrice Bersier clôt ce débat et passe au point

5. PRESENTATION PROJET D'EXTENSION CO DE LA BROYE

M. le Président Fabrice Bersier informe l'assemblée que ce point a été largement développé dans le message adressé à tous les conseillers généraux et M. Bernard Grandgirard, conseiller communal, membre du comité de l'Association du Cycle d'orientation de la Broye, s'est rendu dans chaque groupe pour faire une présentation détaillée. Néanmoins, il lui donne la parole pour des informations complémentaires.

M. Bernard Grandgirard remercie le président et confirme que les informations ont été abondantes sur ce dossier. Cependant au vu du nombre de citoyens présents ce soir dans le public, il trouve nécessaire de donner certaines informations. Il précise que cette information sera présentée à la population. La date sera communiquée en fin de présentation.

La question d'une extension des infrastructures du CO est venue de l'évolution des effectifs des élèves et la nécessité de développer les infrastructures existantes qui ne sont plus suffisantes pour absorber ce développement.

L'évolution des effectifs est basée sur différentes études qui ont toutes abouties à la même conclusion qui est qu'à l'horizon 2025 un besoin pour 400 nouveaux élèves et de 150 élèves supplémentaires après 2030. A noter que dès la rentrée 2017 des solutions provisoires vont être mises en place sur l'un ou l'autre des deux sites du CO.

Fort de ce constat, le comité du CO s'est mis au travail et a développé deux hypothèses de travail qui sont :

- a. Extension des sites existants : l'agrandissement du site de Domdidier pour 250 élèves et celui d'Estavayer-le-Lac pour 150 élèves.
- b. Création d'un troisième site

DATE : 16 décembre 2015

La faisabilité s'est rapidement portée sur des villages ou communes situées le long de la ligne des chemins de fer qui ont une bonne desserte en transports publics. Un mandat a été donné au bureau Ruffieux-Chehab Architectes SA, à Fribourg, qui connaît relativement bien les infrastructures du CO dans le but de préciser les besoins, d'évaluer les sites potentiels et les coûts. Il nous montre quelques slides de l'étude des sites potentiels.

Concernant l'étude des TPF, un point essentiel dans la localisation d'un nouveau site pour le CO, c'est le transport des élèves. La conclusion de cette étude des TPF est que ces derniers privilégient la création d'un troisième site à Cugy, dès lors qu'elle permettrait de réduire la durée des trajets ainsi que la part des longs déplacements.

Concernant les coûts d'investissement, on s'aperçoit qu'il y a un coût pour l'agrandissement sur deux sites et un coût pour la création d'un troisième site. La différence est de Fr. 7'400'000.- supplémentaires pour une variante sur 3 sites. Les deux variantes sont possibles mais il faut noter que la variante sur 2 sites n'offre pas de possibilité d'extension. Cela veut dire qu'on se retrouvera dans la même situation à l'horizon 2025.

Concernant les coûts de fonctionnement, la création d'un troisième site engendrerait une augmentation des charges de fonctionnement de quelque Fr. 240'000.- annuel.

Au niveau des aspects pédagogiques ils sont à prendre en compte mais naturellement ils sont plus favorables avec la création d'un troisième site.

Pour ce qui est de la synthèse, il relève qu'il y a des pour et des contre pour l'extension sur deux sites ou la création d'un troisième site. Ces forces et faiblesses sont présentées par un tableau. La synthèse de cela est que la proposition du comité du CO à l'assemblée des délégués a été de créer un troisième site à Cugy. L'assemblée des délégués de l'association du cycle d'orientation des Communes de la Broye a opté le 2 décembre pour un troisième site du CO à Cugy et accepté les modifications statutaires qui en découlent.

Concernant ces modifications statutaires, qui sont très importantes, elles concernent trois points :

- 1) Lieu d'implantation des écoles du CO de la Broye
- 2) La clé de répartition des investissements qui doit être modifiée selon les principes suivants :
 - L'emprunt devrait être contracté par l'association du CO.
 - Les frais financiers (intérêt et amortissement) seraient facturés aux communes avec la possibilité de solder sa participation. Cela permet de ne pas toucher à la capacité financière des communes.
 - Maintien du préciput (15 %) et participation au solde en fonction de la population légale.
 - Participation de la commune siège en espèces ou en nature.
 - Répartition entre communes en fonction du seul critère du chiffre de la population légale.
 - Prise en considération des participations financières (50 %) des communes d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier lors des précédentes constructions en réduisant de moitié la population de ces deux communes (avant fusion) dans la répartition.
- 3) Limite d'emprunt : la limite d'emprunt est actuellement fixée à 20 millions. Celle-ci devra être élevée à 30 millions. Ce point est soumis à référendum facultatif.

Répartition des investissements pour la création d'un troisième site :

-	Coût de la construction	Fr.	27'600'000.-
-	Préciput (15 %)	Fr.	<u>4'140'000.-</u>

DATE : 16 décembre 2015

- Solde à répartir entre toutes les communes en fonction du chiffre de la population légale Fr. 23'460'000.-

Situation pour la Commune de Cugy :

- Préciput (15 %) (dont terrain et taxes = 3.6 mio.) Fr. 4'140'000.-
- Participation au solde en fonction de la population légale Fr. 1'474'228.-
- Total Fr. 5'614'228.-
(soit 20,3 % du coût total de Fr. 27'600'000.-)
Coût par habitant (1'640 hab.) Fr. 3'423.31

Participation des autres communes :

- Estavayer Fr. 5'408'798.-
- Belmont-Broye Fr. 3'092'283.-
- Autres communes Fr. 13'484'691.-

Procédure : ces trois modifications statutaires devront être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association (art. 113 al. 1 LCo). Ces approbations auront lieu lors des assemblées communales et conseils généraux au printemps 2016.

Le groupe de travail de la commission du CO a pris connaissance du dossier en l'état et a émis un préavis favorable. Le Conseil Communal s'est déterminé favorable à la construction d'un CO sur notre commune par écrit à l'Association du CO de la Broye moyennant certaines conditions qui sont :

- Le terrain mis à disposition aura une surface de 20'000 m². Nous avons pris note du prix fixé à Fr. 150.- par m². Le solde de la zone d'intérêt général restera propriété de la Commune et servira de zone tampon entre la zone villa existante et le futur site du CO.
- Le projet devra favoriser les synergies avec les infrastructures communales existantes afin de diminuer le coût de construction, notamment les parkings, les infrastructures sportives intérieures et extérieures, la salle polyvalente, la bibliothèque.
- Notre planification financière prévoit un montant pour l'équipement de cette zone d'intérêt général, notamment l'élargissement du chemin de Vesin depuis la route de Fétigny, jusqu'à la parcelle proprement dite. Les éventuelles conséquences d'aménagements liées au projet d'extension du CO devront être intégrées au coût du projet.
- Des synergies pour le personnel de conciergerie, matériel, machines et personnel de voirie devront être étudiées.
- Un concept de circulation piétons-véhicules devra être étudié afin de limiter l'impact que cela pourrait avoir sur notre commune.
- Dans le cadre de la réalisation du projet, la construction d'un chauffage à distance devra être étudiée, avec la possibilité de raccorder les bâtiments communaux existants.
- Nous exigeons également que notre exécutif fasse partie de la commission de bâtisse.

Suite de la procédure, le 1^{er} mars 2016 → séance d'information à la population, le 2 mars 2016 → séance du CG où la décision sera prise sur ces modifications statutaires.

DATE : 16 décembre 2015

M. le Président remercie M. Grandgirard pour ces informations. Il relève que la construction d'un CO sur notre commune est un changement radical et un plus pour notre commune au niveau développement.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Olivier Vonlanthen relève que sur le fait que le CO vienne à Cugy c'est une évidence prouvée par les analyses, il s'interroge toutefois sur le lieu d'implantation. Si des synergies sont possibles avec les infrastructures existantes, il est d'avis qu'il faudra bien séparer le flux des élèves primaires et secondaires, faire attention aux problèmes de déprédation. Est-ce que la possibilité de construire cette école en dessous de la gare a été étudiée ? Il faudra également bien étudier le problème des horaires des écoles afin de limiter le flux d'élèves.

M. le Président Fabrice Bersier demande si on a des nouvelles sur la légalisation de cette zone d'intérêt général dans le cadre du PAL ?

M. Bernard Grandgirard répond que notre PAL prévoit une zone d'intérêt général qui est proche de la zone d'intérêt général existante, sous la gare c'est une zone d'activité et elle est placée surtout pour avoir le moins de trafic sur le village. La commune n'a pas pu choisir autrement car il y a une seule zone d'intérêt général sur le territoire de la commune, ceci compte tenu des synergies possibles avec les infrastructures existantes. Concernant les déprédations, cela existe déjà à l'heure actuelle et c'est un problème de société. Pour le flux des élèves, c'est un point qui devra être étudié dans la suite du projet ainsi que les horaires des écoles. Ces derniers sont à mettre en relation avec les horaires des transports. Concernant le PAL et la légalisation de la zone, nous avons eu plusieurs contacts oraux avec les services cantonaux qui nous ont promis une réponse cette année encore.

M. Jean-Gabriel Meylan tient à remercier M. Bernard Grandgirard qui est passé dans tous les groupes et qui a fait une information claire et précise et relève qu'avec ces informations sur ce dossier important, il y a moins de questions.

M. Bernard Grandgirard le remercie et précise que tous les conseillers sont à disposition pour ce genre d'exercice. Cette fois cela se justifiait car nous arrivons au terme d'un processus avec une décision imminente à prendre. Sans revenir en arrière, pour le dossier de la déchetterie, nous n'en sommes qu'au début des discussions et de l'étude du dossier.

M. Yannick Bersier relève que lors de leur séance de groupe, il a été parlé du chemin d'accès, et il est prévu que la route soit élargie au niveau de la voirie ; ne serait-il pas judicieux de l'élargir au niveau des bâtiments ? Et pour revenir sur la question de M. Olivier Vonlanthen sur la fluidité au niveau du village, ce serait là une solution pour acheminer les élèves jusqu'à la porte du CO et on limiterait beaucoup de trafic à l'intérieur du village.

M. Bernard Grandgirard rejoint ses propos et précise qu'en ce qui concerne le chemin d'accès, le Conseil Communal s'est limité à ce qui était prévu dans la planification financière et relève que c'est un travail qui aurait dû se faire il y a longtemps, lors du développement de la zone villa qui s'est construite il y a quelques années. L'aménagement de l'accès à cette zone d'intérêt général devra de toute manière être fait. La problématique des bus devra être étudiée notamment avec les TPF, le CO avec les différentes possibilités d'acheminer les élèves jusqu'au site éventuel. Ces éléments devront être étudiés et réfléchis dans le cadre du projet du CO et financés par l'ensemble des communes.

M. le Président Fabrice Bersier demande, en cas d'acceptation par notre commune et par les autres communes, quel est le calendrier pour ce projet ?

DATE : 16 décembre 2015

M. Bernard Grandgirard répond qu'en cas d'acceptation par toutes les communes et sa population, acceptation également par la commune de Cugy pour la vente du terrain, le comité du CO va se mettre au travail, faire un devis estimatif pour l'étude, mandater un architecte, demander un crédit d'investissement à l'assemblée des délégués et le projet sera mis en marche. Différentes études seront faites et notre commune, en tant que commune concernée, sera tenue au courant de l'avancement du projet. L'idée est d'être sous toit à l'horizon 2020, 2021. Pour un projet comme celui-ci il faut compter 5 ans entre l'étude et la réalisation.

M. Guido Flammer relève que dans le calendrier, il est prévu une séance d'information à la population le 1^{er} mars et le 2 mars, le Conseil Général doit prendre une décision sur ce projet. Il trouve qu'il n'y a pas de marge de discussion entre ces deux dates.

M. le Président Fabrice Bersier répond que l'agenda a été établi par le Conseil Communal et rappelle qu'on a fait de même pour le plan d'aménagement local.

M. Bernard Grandgirard répond également qu'il est difficile de donner une information à la population longtemps avant de la donner au Conseil Général. Dans ce dossier, il faut relever que la présentation est prête, le dossier a évolué très rapidement et maintenant il reste des décisions à prendre. Il précise que toutes les communes vont se prononcer au printemps 2016 avant la fin de la législature.

6. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Fabrice Bersier donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe de plusieurs choses :

- L'assemblée communale de Fétigny a accepté de rejoindre notre CSPI au 1er janvier 2016, ce qui a pour conséquence, non négligeable, de faire baisser notre contribution aux investissements du CSPI, puisqu'ils vont participer pour environ le quart des Fr. 369'000.- de l'investissement voté en 2012 par les 4 membres actuels du CSPI.
- Step régionale : la phase concrète a démarré. Un comité de pilotage a été mis en place, comité qu'il a l'honneur de présider, et avec en ligne de mire une mise en eau en 2022. Nul doute que vous aurez l'occasion d'en entendre parler tout au long de la prochaine législature.
- Il tient à féliciter notre employé communal M. Martial Bersier, dit Sifflet, pour la réussite de ses examens d'exploitant de STEP. Il les a brillamment passés avec 77% de réussite pour le premier examen, et 72% pour l'examen final le jour de ses 45 ans!!

M. Marc Fontaine relève que nous avons parmi nous les initiateurs du projet des chemins pédestres, MM. Gabriel Grandgirard et Willy Glardon. Sans eux ce projet n'aurait probablement jamais vu le jour. Il propose de les applaudir car ce projet est une magnifique réalisation. Il se fait un plaisir de nous montrer différentes photos de ce parcours réalisé avec l'aide de la protection civile cantonale. Le parcours fait 14 km avec différents points de vue. Il relève que la commune a réalisé ces chemins avec une idée pour les randonneurs. Malheureusement nous avons constaté qu'un cavalier peut scrupuleux, s'est permis de passer sur ces chemins en détruisant une barrière, ceci une semaine après que les travaux aient été effectués. Pour terminer, il nous informe que le 9 avril prochain aura lieu l'inauguration de ces chemins pédestres.

DATE : 16 décembre 2015

Mme Vanessa Currat remercie très chaleureusement cette initiative, ce d'autant plus qu'elle avait déjà évoqué des chemins pédestres à plusieurs reprises. Elle ne peut que nous inciter à continuer la réflexion pour d'autres chemins qui pourraient être utiles aux habitants.

M. Bernard Grandgirard nous informe que le PAD Pré du Château a été accepté il y a une semaine. Il s'agit du terrain situé au centre du village de Cugy, entre la poste et les immeubles de la Vaudoise. Il a fallu un long chemin pour faire accepter cette adaptation du plan d'aménagement de détail, notamment en vue de la construction de l'immeuble à appartements protégés. Il relève que ce dossier a été mis à l'enquête publique avec l'accord de tous les propriétaires au mois de juillet 2015. Il a circulé dans les services à partir du mois d'août et fin novembre ne voyant rien venir, nous avons dû reprendre contact avec les services cantonaux concernés et même aller jusqu'au Conseiller d'Etat pour faire avancer ce dossier. La prochaine étape est une séance pour la mise en œuvre des infrastructures notamment côté chemin Pré du Château avec les propriétaires concernés. Une autre séance aura lieu pour la mise en œuvre des infrastructures côté Rte de Fétigny. Les points relatifs à ces deux accès seront réglés avant la fin de la législature ce qui permettra de démarrer la réalisation de l'immeuble à appartements protégés selon les conditions de l'accord signé avec la SI Clos du Savua SA.

M. Alain Bürgy revient sur une question posée lors du dernier Conseil Général, concernant l'assainissement de l'éclairage public. Il nous présente le plan des abaissements actuellement en vigueur de l'éclairage public, plan présenté lors du CG du mois de décembre 2014, à savoir :

Abaissements prévus sur les axes principaux

- 100 % jusqu'à 23h00
- 60 % de 23h00 à 01h00
- 40 % de 01h00 à 05h00
- 80 % de 05h00 à 06h00

Abaissements prévus sur les axes secondaires

- 100 % jusqu'à 22h00
- 40 % de 22h00 à 24h00
- 20 % de 24h00 à 05h00
- 40 % de 05h00 à 06h00

Mme Nadia Savary nous informe de plusieurs dates :

- Fermeture du bureau communal durant les fêtes, soit du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016.
- Elle rappelle aux conseillers généraux qui ne se seraient pas encore inscrits pour le souper de fin de législature de le faire rapidement auprès de l'administration.
- Calendrier des élections communales.
- Calendrier des dates du Conseil général, discutées avec le bureau du Conseil Général :
 - séance information à la population pour le CO – le 1^{er} mars 2016 à 20.00 h.
 - 02 mars 2016 séance pour le CO
 - séance de constitution du CG et des commissions à fixer dans les 60 jours suivant les élections
 - 13 avril 2016 séance pour les comptes
 - 06 juillet 2016 séance de réserve
 - 21 septembre 2016 séance pour la planification financière
 - 14 décembre 2016 séance du budget

DATE : 16 décembre 2015

Concernant les élections communales, elle nous informe que 3 personnes ne se représentent pas pour la prochaine législature, il s'agit de Mme Marielle Corboz, M. Claude-Alain Mast et elle-même.

7. DIVERS

Avant de passer la parole aux conseillers généraux, M. le Président Fabrice Bersier demande à chacune et chacun de passer en fin de séance vers l'administratrice communale afin de toucher leurs vacances pour l'année 2015.

Il donne la parole aux conseillers généraux.

M. Jacques Monnard souhaite renouveler l'action « Coup de balai » dans notre commune, ceci au printemps 2016. Il fait appel à tout en chacun pour se joindre à lui pour cette action qui aura probablement lieu en avril 2016.

M. Laurent Overney demande si pour le poste de préposé local à l'agriculture qui a été mis au concours dernièrement, le Conseil Communal a des nouvelles ?

Mme Nadia Savary lui répond que ce n'est pas de notre compétence mais que le Conseil Communal a reçu deux soumissions et qu'il a rencontré ces deux personnes. Le Conseil Communal a juste la compétence de donner un préavis, ce qu'il a fait et transmis ces candidatures à la Direction de l'Agriculture qui nomme le préposé local.

M. Laurent Overney demande si la commune savait, en fixant le souper communal, qu'il y avait ce même soir, l'assemblée de la société de gymnastique aussi à l'Hôtel de l'Ange ?

Mme Nadia Savary lui répond que cela fait longtemps que la commune a réservé cette soirée à l'Ange. Il appartient au café de s'organiser.

Avant de clore l'assemblée, M. le Président Fabrice Bersier vient sur la séance de constitution qui doit être fixée dans les 60 jours suivant les élections communales. Donc cela veut dire jusqu'à fin avril. Nous aurons donc deux possibilités de date après l'assermentation du 16 avril 2016, soit le 20 ou le 27 avril 2016.

Mme Nadia Savary tient à remercier tous les collaborateurs administratifs et employés communaux pour leur engagement pour la communauté et toujours consciencieux dans leur travail. Elle remercie également les membres du Conseil Général pour leur engagement pour la collectivité publique et leur collaboration. Pour terminer elle souhaite à toutes et tous une bonne santé pour 2016 et ses meilleurs vœux de fin d'année et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié à l'issue de cette dernière assemblée 2015.

Mme Marielle Corboz fait de la publicité pour le marché de Noël des écoles qui aura lieu demain soir dès 16.00 h. dans la cour d'école de Cugy.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Fabrice Bersier remercie tous les participants à cette assemblée, Il félicite le Conseil Communal et Mme la Syndique pour leur engagement sans oublier les employés communaux pour le travail effectué et leur collaboration durant toute cette année. Il remercie également le public de ce soir qui nous réjouit de voir l'intérêt pour le ménage communal en prévision des élections communales en février 2016. Il nous donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil Général agendée au 2 mars 2016 et nous invite à partager le verre de l'amitié.

DATE : 16 décembre 2015

La séance est levée il est 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Fabrice Bersier

Sylvia Bersier

DATE : 16 décembre 2015

--